

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

## Pièces commémoratives Père Damien

Transfert du produit de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien

Transfert du produit de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert à l'Action Damien du produit net de la vente des pièces commémoratives émises à l'occasion de la sanctification du Père Damien.

Une pièce d'argent de 20 euros a été émise à l'occasion de la sanctification du Père Damien (\*), avec un tirage de maximum 15.000 exemplaires. Le prix de vente de chaque pièce est de 49 euros.

L'asbl Action Damien est une institution qui récolte des fonds et les emploie à l'aide médicale et à l'accompagnement scientifique de projets concernant la lutte contre la tuberculose et la lèpre.

(\*) par application de l'arrêté royal du 21 août 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>